



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1

Le présent règlement intérieur précise le fonctionnement de l'Association SYLVIE GYM

ARTICLE 2 – Conditions d'inscription

Remplir la fiche d'inscription.

Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer.

Apporter un certificat médical.

Tout adhérent ayant un problème de santé contradictoire avec la pratique de l'activité au cours de l'année devra le signaler.

L'inscription est annuelle. Elle inclut l'adhésion.

Le règlement de la saison se fait lors de l'inscription. Un essai de 1 cours est permis pour tout nouvel adhérent à SYLVIE GYM mais dès le 2^{ème} cours le règlement doit être effectif.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou abandon sans raison valable (après validation auprès du bureau).

ARTICLE 3 – Fonctionnement de l'activité

A. Gym

Tenue

La tenue adaptée à la gymnastique est exigée (vêtement et chaussure de sport pour l'intérieur).

Un tapis de sol pour la gymnastique

Une paire de poids de 500gr

Un élastique pour la gymnastique

Pratique

La participation au cours de gymnastique implique un engagement vis-à-vis d'une fréquentation régulière pour tenir compte de l'évolution technique du groupe.

En cas d'absence il est demandé de prévenir l'animatrice

Hygiène

Tout adhérent est tenu d'observer les règles d'hygiène fondamentales.

B. MARCHÉ NORDIQUE

Tenue

La tenue adaptée à la marche nordique

- Chaussures spéciales marche nordique imperméable
- Bâtons Marche Nordique avec taille adaptée
- Vêtements adaptés pour le sport
- Un petit sac pour la randonnée contenant une bouteille d'eau.

Pratique

Les séances auront lieu à différents endroits de la forêt de Laigue, les parcours et points de rassemblement seront transmis à l'adhérent chaque semaine.

ARTICLE 4 – Calendrier

Séances de septembre à fin juin.

Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires sauf exception.

ARTICLE 5 – Horaires

Gym Douce: Mercredi: de 16h00 à 17h00

Gym Entretien: Mercredi: de 18h00 à 19h00

Gym Renfo: Mercredi: de 19h15 à 20h15

*** Marche Nordique** : Samedi : de 09h30 à 11h00

A noter : Pour commencer à l'heure, il est demandé d'arriver 10 minutes avant le début des cours.

*** En fonction du nombre d'inscrit**

ARTICLE 6 – Absences du prof

Les cours seront reportés ou ajournés.

ARTICLE 7 – Stationnement parking

Le stationnement des voitures doit se faire en respectant les places appropriées et est sous la seule responsabilité de l'adhérent.

ARTICLE 8 – Comportement pendant les cours

Le bon fonctionnement des cours repose sur le respect des règles élémentaires de bienséance, les adhérents doivent s'interdire tout comportement qui risquerait de porter préjudice à l'intégrité physique ou morale de chacun. Le non respect de cet article donne tous pouvoirs (après délibération des membres du bureau) pour exclure des cours l'adhérent concerné par lettre recommandée. L'exclusion ne donnera droit à aucun remboursement de la cotisation.

ARTICLE 9 – Urgence médicale

En cas d'urgence médicale au sein du cours, l'animateur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appeler les urgences par le 15, contacter les personnes à joindre en cas d'urgence, renseigné sur la fiche d'adhésion).

Version papier remise en main propre

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (1)
Reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Fait à Le 2019.

Signature

(1) rayer la mention inutile

Version dématérialisée